



L'ASSURANCE DE PRÉVOYANCE PERFORMA

ÉCONOMISEZ FACILEMENT ET COMME VOUS VOULEZ

Vous pensez déjà à demain et vous avez bien raison. En effet, la prévoyance privée prend de plus en plus d'importance. Avec notre assurance de prévoyance Performa, vous constituez un capital pour réaliser vos rêves et en prévision des gros achats. Ou bien vous épargnez pour votre retraite.

COMMENT FONCTIONNE L'ASSURANCE ?

L'assurance de prévoyance Performa est une assurance de prévoyance liée à des fonds avec exonération obligatoire du paiement des primes. En cas d'incapacité de gain, cela signifie que nous payons complètement ou partiellement votre prime. Pour la part d'épargne de votre prime périodique, vous choisissez un plan de placement dans notre gamme de fonds selon vos besoins.



VOTRE PRIORITÉ : ÉPARGNER

Vous pouvez choisir si vous souhaitez épargner dans le pilier 3a ou le pilier 3b.

Vos versements dans le pilier 3a sont liés et peuvent être déduits de votre revenu imposable. Vous réduisez ainsi le montant de vos impôts. Vous pouvez à tout moment effectuer un versement supplémentaire dans la limite du montant maximum déductible des impôts

La prévoyance au sein du pilier 3b n'est pas liée à un âge précis. Elle est adaptée aux objectifs d'épargne à moyen ou long terme.



VOTRE OPTION COMPLÉMENTAIRE : COUVERTURE DE RISQUE

Si vous ne pouvez plus exercer d'activité lucrative, Generali s'acquitte du paiement des primes au terme d'un délai de carence que vous pouvez définir en fonction de votre degré d'incapacité de gain.

Pour vous protéger encore mieux des conséquences financières d'une incapacité de gain, vous pouvez ajouter une couverture de risque sous la forme d'une rente d'incapacité de gain complémentaire. Vous et votre famille serez ainsi sûrs de conserver votre niveau de vie habituel.

VOS AVANTAGES

- ✓ Vous vous constituez un patrimoine par des versements réguliers et vous prémunissez dans le même temps contre l'incapacité de gain

- ✓ Vous profitez d'avantages fiscaux intéressants grâce aux versements dans le 3^e pilier.

- ✓ Vous pouvez également optimiser vos impôts en effectuant des versements supplémentaires dans le pilier 3a.

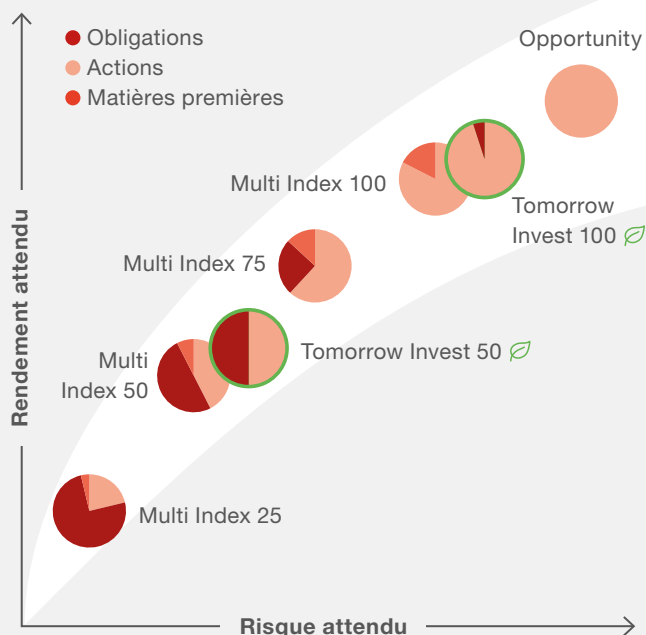
- ✓ Vous pouvez demander le versement du capital atteint à des conditions préférentielles pour acquérir votre propre logement

- ✓ Avec la garantie d'extension d'assurance, vous pouvez adapter votre prestation d'assurance à des événements particuliers

VOS OPPORTUNITÉS DE PLACEMENT

Notre offre de fonds a été spécialement conçue pour répondre à vos besoins

- Nos plans de placement durables « Tomorrow Invest », qui investissent majoritairement dans des entreprises suisses qui s'engagent manifestement en faveur d'un monde meilleur
- Nos fonds stratégiques « Multi Index », qui se distinguent par une large diversification géographique avec des ETF peu onéreux.
- Vous pouvez modifier votre plan de placement à tout moment



DATES, FAITS ET CHIFFRES

Durée du contrat	de 10 à 45 ans
Clauses bénéficiaires	Pilier 3a : clause bénéficiaire légale Pilier 3b : libre choix des bénéficiaires
Rachat/libération du service des primes/ souscription d'un prêt	Dès le début du contrat Les conditions du pilier 3a doivent être respectées.
Âge d'entrée pilier 3a	de 18 à 55 ans
Âge d'entrée pilier 3b	de 12 à 55 ans
Âge terme pilier 3a/3b	65 ans

CONTACT

Vous avez des questions ou souhaitez une offre sans engagement ? N'hésitez pas à contacter votre conseillère ou conseiller personnel ou notre service clientèle au 0800 881 882. Nous nous tenons volontiers à votre disposition.

Vous trouverez également des informations complémentaires sur notre site Internet : [generali.ch/assuranceepargne](https://www.generali.ch/assuranceepargne)